

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-473

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-473</i>

La Fabrique Pola - Projet d'avenant à la subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Fabrique Pola

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole dans les entrepôts Pargade, situé au 10 quai de Brazza à Bordeaux est un équipement associatif à rayonnement métropolitain. Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio- économiques. Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, événementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.

Projet d'investissement

Par délibération n°2022-436 en date du 7 juillet 2022, Bordeaux Métropole a attribué une subvention d'un montant de 931 000€ à la Fabrique Pola dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de ses locaux.

Ces travaux avaient pour vocation d'étendre et développer le projet de la Fabrique, en réalisant de nouveaux aménagements permettant une diversification de ses ressources économiques via de nouveaux espaces d'usage collectif et d'accompagnement professionnels. Le programme permettait également de réduire l'empreinte énergétique du bâtiment (isolation de façade ; installation en façade sud d'un mur à accumulation de chaleur ; raccordement au réseau de chaleur urbain).

Les travaux entrent désormais dans leur dernière phase et prévoient la création d'une grande halle, espace emblématique et poumon économique du projet., la transformation du système de chauffage, facteur de réduction essentiel des charges et la création de la partie restauration.

La grande halle, un investissement à haute valeur ajoutée

La grande halle vient compléter l'ensemble des espaces mis à disposition par la Fabrique. Elle représente la possibilité d'accueil d'événements divers, de formes et d'usages. Elle est également un outil structurant pour la vie économique et sociale de la rive droite, avec un souci particulier des situations économiques et de l'ancrage dans l'économie sociale et

solidaire (ESS) et/ou l'intérêt général des structures qui leur adresseront des demandes. Elle permettra d'accueillir 200 personnes, un espace traiteur et proposera un accès à la terrasse avec vue sur la Garonne.

La grande halle s'ajoute au panel de besoins identifiés au regard de l'expérience des quatre dernières années et des enquêtes menées auprès des partenaires et des clients de la Fabrique, à savoir :

- une salle de séminaire de 80 places,
- un renforcement et ré-équipement des salles de formation, passant de 2 à 3, avec 2 salles de réunion de petite jauge en plus.

La stratégie énergétique

Actuellement, la Fabrique dispose d'un simple bardage blanc non isolé sur des espaces ouverts non chauffés, ainsi qu'une toiture blanche isolée.

La volonté de la Fabrique est de créer une nouvelle enveloppe thermique, avec des murs et plafond à ossature bois ou siporex, isolés sur tous les espaces de travail, ainsi qu'une dalle en béton isolée sur tout le bâtiment. Cela permettra d'optimiser les caractéristiques énergétiques de l'enveloppe, en augmentant les apports solaires, l'inertie du bâtiment et en développant la ventilation jour/nuit.

Ces travaux viennent en renfort de la stratégie énergétique de la Fabrique, qui consiste en l'adaptation des usages du bâtiment au climat, en assumant une adaptation de la programmation artistique en fonction des saisons. Cette stratégie permet de limiter la consommation d'énergie au strict nécessaire, en fonction des calendriers d'usage.

Enfin, la Fabrique envisage la transformation de son système de chauffage par un ensemble pompe à chaleur. L'objectif est de réduire la consommation énergétique du bâtiment de 35%.

Une offre de restauration adaptée à l'évolution de la rive droite

La Fabrique Pola est suivie et accompagnée par l'Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa récente labellisation PTCE (Pôle territorial de coopération économique) et de son soutien par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de son développement, elle se mobilise autour de l'axe hospitalité et plus précisément du bar et de la restauration.

Actuellement, l'offre de bar-restauration ne fonctionne pas : la terrasse est invisible et l'entrée n'est pas engageante. Il semble donc nécessaire de décaler à l'entrée cette offre de restauration, en rendant visible depuis la rue la vue de la terrasse et en permettant aux usagers d'y accéder soit par la rue, soit depuis l'intérieur du bâtiment. Les travaux permettront également de disposer d'une scène fixe, pouvant être gérée de manière autonome, ainsi que d'un bar complet, à l'arrière, pour les événements. Cette réorganisation spatiale permettra en parallèle de clarifier le fonctionnement interne de la Fabrique, vis-à-vis des enjeux du budget de fonctionnement et de développement des services et ressources à disposition.

Cette nouvelle offre permettra par ailleurs de renforcer l'ancrage dans le territoire, notamment au niveau du quartier, notamment par des collaborations locales et par des activités de convivialité, à destination des publics locaux.

Demande de financement complémentaire

Si le budget de cette opération était initialement estimé à hauteur de 3 000 000 € TTC, au regard du coût réel des travaux, le montant actualisé de l'opération s'élève à 3 551 000 € TTC.

Par conséquent, au regard de ce besoin de financement complémentaire à hauteur de 550 000 €, le président de la Fabrique Pola a sollicité Bordeaux Métropole et les autres partenaires institutionnels.

La Région a accordé un complément de subvention d'investissement de 151 000 €, la ville de Bordeaux a augmenté sa participation d'un montant de 133 000 €.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole propose un accompagnement complémentaire à hauteur de 266 000 € avec un avenant à la convention de financement initiale.

Les travaux seront achevés d'ici fin 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2022-436 du 8 juillet 2022,
VU la demande 2024-00803 formulée par l'organisme en date du 3 juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique du secteur.

CONSIDERANT QUE par ses activités et sa programmation artistique et culturelle la Fabrique Pola, s'affirmant comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention complémentaire d'investissement de 266 000€ en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention du 13 juillet 2022 ci-annexée et tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 2324, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---